

**Avis de la CCSPL sur le projet de révision
du règlement du service public de l'assainissement**

Séance plénière du 17 octobre 2019

En application de l'article L.2224-12 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux de la Métropole de Lyon est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de révision du règlement du service public de l'assainissement.

Au vu de la présentation faite par la Métropole de Lyon, la commission consultative des services publics locaux se prononce FAVORABLEMENT.

Rappel des votes : 34 voix exprimées

34 voix favorables (unanimité)

Cet avis sera communiqué au Conseil métropolitain avant de délibérer sur la révision du règlement du service public de l'assainissement.